

L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

Public concerné

L'accompagnement à la VAE s'adresse à toute personne souhaitant obtenir une certification, qu'elle soit :

- Salarié du secteur privé
- Demandeur d'emploi
- Bénévole

Prérequis

- Disposer d'une expérience significative en lien avec la certification visée
- Maîtrise de base de la langue française à l'écrit et à l'oral

Objectifs

Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ont pour objet l'acquisition :

- d'une certification professionnelle parmi celles enregistrées dans un répertoire spécifique,
- d'un bloc de compétences d'une certification enregistrée dans ce répertoire (validation partielle).

Déroulement

L'inscription sur la plateforme France VAE est obligatoire.

Suite à votre choix de mon organisme en tant qu'AAP (Architecte Accompagnateur de Parcours), je réalise avec vous un rendez-vous pédagogique par téléphone. Ce moment est l'occasion de rechercher le mode de financement le plus adapté à votre situation.

Puis nous définissons votre parcours personnalisé : dates, volumes d'heures, formations à suivre, etc.

L'accompagnement au Dossier de faisabilité consiste à :

- réaliser une analyse personnalisée de votre expérience,
- compléter avec vous le Dossier de faisabilité en ligne

L'accompagnement au Dossier de validation permet de :

- choisir les activités les plus pertinentes à présenter,
- rédiger le dossier selon le niveau de détail attendu,
- apporter des éléments de preuves probants (annexes).

La préparation au Jury sert à :

- bien connaître les attentes et exigences du jury,
- savoir présenter son parcours et son dossier,
- s'entraîner à travers une simulation d'entretien.

Approche et modalités d'évaluation

Mon approche est éducative et centrée sur la personne. Je vous apporte les outils et la méthodologie qui vous permettent de réaliser au mieux votre démarche de VAE.

En aucun cas, je ne peux rédiger à votre place

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est un dispositif permettant d'obtenir le diplôme correspondant à son niveau de compétences.

Faire une VAE, c'est :

- obtenir une reconnaissance officielle de son expérience et pouvoir évoluer plus facilement ensuite.
- prendre conscience des connaissances et savoir-faire développés à travers son parcours personnel et professionnel ;
- retrouver une dynamique et monter en compétences.

L'atteinte des objectifs est évaluée par la validation obtenue suite au passage devant le Jury :

- totale si le candidat obtient tous les blocs de compétences de la certification
- partielle s'il obtient une partie de ces blocs.

Durée et modalités de réalisation (à définir au démarrage pour chaque candidat)

- 1 entretien pédagogique gratuit
- 1h à 3h d'entretiens pour le Dossier de faisabilité
- 10h à 20h d'entretiens pour le Dossier de validation et la préparation au Jury
- Un entretien post-jury (1h) si vous le souhaitez

A noter : des formations obligatoires sont parfois à prévoir.

Un temps de travail personnel important est à prévoir entre chaque séance afin de bien avancer dans la rédaction.

La durée totale de la prestation n'est pas définie à l'avance puisqu'elle dépend du temps que vous pouvez y consacrer ainsi que des dates de jury fixées par le certificateur. Elle varie en général de 6 à 12 mois.

Tarifs et modalités de financement

Le tarif horaire est de 100 euros.

Le nombre d'heures est défini ensemble selon vos besoins

- CPF (Compte personnel de formation)
Prévoir un délai de rétractation de 15 jours à partir de l'inscription sur moncompteformation.gouv.fr
Une participation forfaitaire de 150 € est demandée
- Autres : Employeur, OPCO, Région, France Travail
- Personnel (possibilité de paiement en plusieurs fois).

Lieu

25, avenue de Verdun à Montrouge

Métro : ligne 4 (Barbara)

Bus : 128 (Cimetière parisien) et 323 (Avenue Henri Ginoux)

Il est possible de réaliser tout ou partie des entretiens à distance

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite